



Conseil économique et social

Distr. générale
9 novembre 2015
Français
Original : anglais

Commission de la condition de la femme

Soixantième session

14-24 mars 2016

Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale
sur les femmes et à la vingt-troisième session
extraordinaire de l'Assemblée générale intitulée
« Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes,
développement et paix pour le XXI^e siècle »

Déclaration présentée par Catholic Institute for International Relations, une organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social*

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

* La version originale de la présente déclaration n'a pas été revue par les services d'édition.



Déclaration

La présente déclaration s'inscrit dans un contexte où le monde est confronté à de nombreux défis qui ont une incidence directe sur la vie des femmes et des filles, les empêchant de réaliser pleinement leur potentiel dans la société. Il est de notoriété publique que les femmes et les filles continuent à supporter de manière excessive le poids de la pauvreté, ce qui les rend plus vulnérables à l'exploitation et aux abus.

Les femmes représentent 49,6 % de la population mondiale, mais seulement 40,8 % de la main-d'œuvre totale dans le secteur formel. Elles sont souvent cantonnées dans des emplois précaires du secteur informel avec des revenus très bas et très peu de droits, lesquels emplois ne requièrent que quelques compétences et connaissances de base. Jusqu'à 7 femmes sur 10 dans le monde sont victimes de violence physique ou sexuelle à un moment donné de leur vie. Une femme enceinte sur quatre a été victime de violence pendant sa grossesse. La violence domestique est interdite par la loi dans 128 pays, mais une femme sur trois est encore battue et forcée d'avoir des relations sexuelles. Soixante millions de filles sont victimes de violence simplement parce qu'elles vont à l'école. La misogynie est souvent déguisée sous la forme d'une interprétation conservatrice de textes religieux ou sacrés véhiculés et réaffirmés par des normes sociales et culturelles qui entravent les droits des femmes.

L'inégalité entre les sexes, due à des rapports de force inégaux, a un impact considérable sur les femmes et les filles, et les expose de manière disproportionnée à des violences de type sexuel et autre. L'inégalité entre les sexes est une question de déséquilibre des rapports de force. Pour remédier à la situation, une approche multisectorielle à même d'opérer une transformation sociale et culturelle s'impose.

De nombreux pays dans lesquels Progressio œuvre ont des structures de gouvernance très fragiles où les femmes et les filles sont particulièrement marginalisées et sous-représentées. Progressio s'attèle à aider les pauvres et les populations marginalisées, surtout les femmes, à s'autonomiser. En mettant l'accent sur le rôle de la société civile dans l'édification de l'État, Progressio vise à mettre les populations et les communautés au cœur de la transformation sociale dans les États fragiles.

L'organisation préconise l'inclusion et la participation directe des femmes et des filles dans tous les aspects de la mise en œuvre des objectifs de développement durable. Pour réaliser l'ensemble des objectifs de développement durable nouvellement convenus, il est impératif de plaider en faveur d'une justice respectueuse des femmes et de l'égalité entre les sexes dans tous les aspects de la vie de la société. L'autonomisation des femmes et leur contribution à l'avènement d'un monde plus égal et plus juste doivent être reconnues, et il est à présent grand temps que l'égalité entre les sexes et les droits des femmes et des filles soient placés parmi les priorités et garantis.

La liste complète des objectifs de développement durable ne sera mise en œuvre que si les femmes et les filles sont véritablement émancipées et évoluent dans un environnement où les hommes et les garçons, les chefs traditionnels et religieux, de même que d'autres parties prenantes au plan local, national et international, les aident à réaliser leurs droits. Pour y parvenir, les droits des femmes doivent être institutionnalisés.

Compte tenu du nouveau contexte, la religion pourrait jouer un rôle capital dans le changement des comportements et l'élimination des stéréotypes. Les chefs religieux peuvent servir de catalyseurs en reconnaissant explicitement la contribution des femmes et des filles à leurs sociétés, y compris dans le domaine du leadership, et en y apportant des améliorations. Ils ont une grande influence lorsqu'il faut engager des réformes juridiques et politiques et devraient s'employer à combattre l'inégalité entre les sexes au niveau local, national, régional et international. L'urgence s'impose davantage dans les sociétés sortant d'un conflit, compte tenu de la fragilité des structures de gouvernance au service de la population et de l'absence des femmes dans les structures politiques.

À propos de la santé et des droits en matière de sexualité et de procréation, des droits des femmes et de l'inégalité entre les sexes et du rôle de la religion et des normes sociales dans la réalisation des droits des filles et des femmes :

Dans la plupart des pays en développement, notamment dans les États fragiles, les traditions culturelles, les normes sociales et le droit coutumier régissent le comportement social. Certes, de nombreuses traditions et normes, y compris des croyances religieuses, peuvent contribuer à l'autonomisation des femmes; toutefois, certaines empêchent les femmes de prendre des décisions en toute liberté, y compris des décisions concernant leur propre corps.

Ces normes et traditions, de même que le droit coutumier, sont rarement écrites. Les pays qui disposent de politiques idoines en matière d'égalité entre les sexes ou de droits des femmes, de jeunesse et de santé (conformément au droit international des droits de l'homme ou aux accords internationaux), manquent souvent de soutien ou de connaissances par rapport à ces politiques et dispositifs juridiques.

Par conséquent, les gouvernements et les acteurs internationaux du développement devraient agir pour mieux faire connaître les objectifs de développement durable qui représentent le tout dernier accord international important comportant une section sur la santé et les droits en matière de sexualité et de procréation, ainsi qu'une référence à des accords antérieurs encore non appliqués dans certains contextes. Il importe, lors de la sensibilisation de la société civile et des parties prenantes du système judiciaire, d'interroger les normes sociales et les pratiques coutumières qui violent l'esprit des objectifs de développement durable en général et des cibles relatives à la santé et droits en matière de sexualité et de procréation en particulier.

Progressio se félicite de ce que le nouveau cadre de développement durable comprend un objectif indépendant, à savoir « Réaliser l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles » et deux cibles relatives à la santé et aux droits en matière de sexualité et de procréation (5.3/5.6) qui se rapportent à l'élimination des pratiques néfastes ainsi qu'à l'accès universel à la santé sexuelle et reproductive et aux droits en matière de procréation.

Certes, il est impératif de renforcer les mécanismes juridiques qui sanctionnent les pratiques néfastes et de consacrer l'égalité entre les sexes et les droits des femmes dans des documents juridiques; toutefois, l'essentiel des efforts doit être mené au niveau communautaire afin d'opérer un véritable changement en faveur de l'égalité entre les sexes et de l'autonomisation des femmes et des filles.

Cette année, la Commission de la condition de la femme peut faire le premier pas en encourageant les représentants religieux à examiner ensemble les voies et les moyens pour éliminer les pratiques néfastes. Ce dialogue devrait s'appuyer sur les résultats d'une consultation avec les femmes sur les pratiques néfastes. Même si la communauté internationale dispose d'informations approfondies sur le mariage des enfants et les mutilations/ablations génitales féminines, des efforts supplémentaires de sensibilisation aux pratiques néfastes s'imposent, telles que les initiations qui encouragent les filles à avoir des relations sexuelles avec des hommes, et autres pratiques ayant un impact négatif sur la santé des femmes et leur liberté de décision sur des sujets tels que le planification familiale. Pour un meilleur accès des femmes et des filles à la santé et aux droits en matière de sexualité et de procréation, des investissements importants dans les données et les applications mobiles devraient préparer la voie aux investissements des acteurs clés du développement.

Le commentaire ci-après d'une jeune femme zimbabwéenne décrit bien l'environnement dans lequel elle grandit : Ici, lorsqu'une femme se marie, des séances psychopédagogiques sont organisées. J'ai assisté à beaucoup d'entre elles. Il s'agit d'un espace où l'on parle de tout ce qui est important pour les femmes avant leur mariage. En un mot, on nous dit qui est une « vraie » femme. Dans toutes les séances psychopédagogiques, un message clef ressort : Tu dois toujours être soumise si tu veux que ton mari te considère comme une vraie femme. Il t'épouse parce qu'il veut une femme soumise. On nous dit également que notre rôle est à la cuisine et dans la chambre. Plusieurs femmes, à l'instar de la femme du pasteur, des tantes et des anciennes qui sont respectées dans la communauté le disent de différentes manières, mais le message principal demeure celui-ci : Marie-toi et sois soumise. (Laurelle Mbaradza, 30 ans)

Recommandations

- Une consultation avec les femmes et les organisations de défense des droits des femmes sur les pratiques néfastes existantes et les solutions qu'elles proposent pour les éliminer.
- Une démarche systématique et cohérente qui assure l'élimination des normes discriminatoires et des pratiques néfastes qui touchent les femmes et les filles. Les gouvernements, les chefs religieux et d'autres acteurs clés de la communauté internationale devraient participer à cet effort de manière constructive.
- Les chefs religieux doivent être soutenus dans leurs efforts visant à améliorer la vie des femmes et des filles conformément aux accords internationaux tels que le Programme d'action de Beijing et les objectifs de développement durable. Des progrès seront réalisés si nous soutenons les chefs religieux et les organisations confessionnelles qui luttent contre la discrimination à l'égard des femmes et des filles en s'attachant à éliminer des pratiques qui leur sont nocives et à améliorer leur accès à la santé, aux droits et à l'éducation en matière de sexualité et de procréation.
- Il faut que davantage de femmes et de théologiens puissent prendre une part active à un changement de mentalités et de comportements assorti d'actions qui incitent au respect des droits et de la dignité des femmes et qui condamnent la violence et l'injustice.

- Il est possible d'investir dans des études démographiques sur la santé, notamment en ce qui concerne les moins de 15 ans, de recueillir des données sur les pratiques néfastes et de travailler avec des jeunes sur le développement d'applications mobiles qui correspondent à leurs besoins concernant leur santé et leurs droits en matière de sexualité et de procréation.
-